Résolution présentée par la délégation du Monténégro

Thème Conflits et sécurité internationale

Concerne La création de « Casques bleus numériques » des Nations Unies

L'Assemblée Générale,

Constatant que les cyberattaques visant les hôpitaux, les réseaux électriques, les systèmes bancaires et les processus électoraux se multiplient dans toutes les régions du monde,

Déplorant les cyberattaques subies par l'Estonie en 2007, qui ont paralysé pendant plusieurs semaines les sites de son gouvernement, de son Parlement, de ses banques et de ses médias,

Condamnant la cyberattaque d'août 2022 contre le Monténégro, qui a paralysé les services de l'État et contraint le pays à solliciter une aide étrangère,

Rappelant les onze normes de comportement responsable des États dans les cyberespaces approuvées par l'Assemblée générale en 2015, ainsi que la Convention des Nations Unies contre la cybercriminalité adoptée en 2024,

Considérant que la majorité des États ne disposent pas des experts, des budgets et des équipements nécessaires pour faire seuls face à une attaque de grande ampleur,

S'inquiétant de la nébuleuse d'acteurs à l'origine de ces attaques (services étatiques, groupes criminels, hacktivistes, mercenaires numériques), dont les liens flous rendent l'identification des responsables difficile et favorisent leur impunité,

Observant que les dispositifs de cyberdéfense existants, tels que ceux de l'OTAN ou de l'Union européenne, ne protègent que leurs membres et laissent la majorité des États sans recours,

Décide

- de créer des « Casques bleus numériques », équipes internationales d'experts en cybersécurité placées sous l'autorité du Secrétaire général des Nations Unies,

- que ces équipes soient composées d'experts de plusieurs nationalités, soumis à un code de conduite strict interdisant tout accès aux données personnelles des citoyens et toute collecte d'informations sans rapport avec leur mission ;

*Le texte français fait foi.*